

3. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

3.1 Présentation générale de la formation / Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

La formation dure 2 ans :

- 1^{ère} année : Enseignement théorique et pratique des principes de la stimulation et de la défibrillation cardiaque
- 2^{ème} année : Enseignement théorique et pratique de la rythmologie

Cet enseignement donne droit, en cas de succès aux épreuves théoriques et pratiques, à l'obtention du DIU de Rythmologie et de Stimulation cardiaque

3.2 Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés

La rythmologie et la stimulation cardiaque sont devenus des techniques interventionnelles de plus en plus complexes qui ont pris une place considérable en cardiologie.

L'enseignement de ces disciplines fait partie du programme de formation des cardiologues et des D.E.S de pathologie cardiovasculaire voulant se spécialiser en rythmologie. Ceci nécessite une formation pratique approfondie, assurée au cours de stages prolongés et répétés auprès de rythmologues confirmés.

3.3 Secteurs professionnels visés

Code ROME :

Médecins J 11 02 (Cardiologues)

3

1.8 Responsable de la formation :

Nom : Aboyans

Prénom : Victor

Qualité : Professeur

Tel : 0555055555

E-mail : victor.aboyans@chu-limoges.fr

Coordonnateur pédagogique associé à la formation le cas échéant :

Nom : Echahidi

Prénom : Najmeddine

Qualité : Praticien hospitalier

Tel : 0555055555

E-mail : najmeddine.echahidi@chu-limoges.fr

1.9 Localisation des enseignements :

Site 1 : CHU de Limoges, Service de Cardiologie

Site 2 : Hôpital Européen Georges Pompidou - Paris

3.5 Commission de recrutement et de validation d'acquis

Précisez la composition de la commission de recrutement et de validation d'acquis :

- Professeur Victor Aboyans
- Dr Najmeddine Echahidi

3.6 Conseil de perfectionnement :

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

Oui Non

Si oui, composition du conseil de perfectionnement :

- Dr Najmeddine Echahidi
- Dr Benoît Guy-Moyat
- Pr Victor Aboyans

3.7 Capacité d'accueil :

Effectif d'équilibre (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) :

Effectif maximal : 15

5. ORGANISATION DE LA FORMATION

4.1 Mode d'ouverture de la formation :

Le DU ou DIU recrute :

- en formation initiale (FI)
- en formation continue (FC)
- en formation permanente (FP)

4.2 Volume horaire total d'enseignement à l'Université :

1 ^{ère} année 40 H = A1
2 ^{ème} année 40 H = A2

4.3 Si stage pratique, équivalent horaire de ce stage:

Une année dédiée à la stimulation
Une année dédiée à la rythmologie

4.4 Durée totale de la formation, y compris stage :

2 ans

4.5 Durée de la formation :

La formation a une durée de : 2 an(s)

4.6 Calendrier de la formation :

Date de début des cours :

- 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois à partir de septembre
- 1^{ère} année : Une semaine de cours à Paris (HEGP) en janvier pour la stimulation
- 2^{ème} année : Une semaine de cours à Paris (HEGP) en janvier pour la rythmologie

Date de stage (le cas échéant) :

- 2 années : 1^{ère} dédiée à la stimulation et 2^{ème} à la rythmologie

Période des sessions d'examen :

- Entre le 15 mai le 15 juin

4.7 Modalité d'enseignement à distance

Oui Non

Si oui, part respective si EAD + présentiel et modalités

6. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

5.1 Listes des principaux enseignants :

Indiquer le nom des principaux enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires et/ou non :
Dr Najmeddine Echahidi

5.2 Maquette des enseignements :

40 heures de cours théoriques dédiées à Rythmologie et Stimulation cardiaque (CHU Limoges)

40 heures cours théoriques à Paris (HEGP) en janvier de chaque année

7. VALIDATION DE LA FORMATION

6.1 Contrôle des connaissances :

Insérer ci-dessous le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances (nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Examen national sous forme d'écrit pour le contrôle des connaissances

Validation des stages pratiques sur attestation délivrée par les maîtres de stage

6.2 Jury :

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le/la vice-président(e) de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

Préciser la composition prévisionnelle du jury (préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

NB : Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

- Pr Pierre JAIS du CHU de Bordeaux
- Pr Philippe MAURY du CHU de TOULOUSE
- Dr Najmeddine ECHAHIDI du CHU de Limoges